



## Compte rendu du CTMJS du 18 octobre 2021

Ce CTMJS était convoqué pour avis sur les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité, et, pour information, sur un plan d'action du secrétariat général pour finaliser le transfert, ainsi que sur le recrutement de 80 chargés de mission SNU.

### **La longue liste dressée par les syndicats des sujets à traiter**

Tous les représentants des syndicats présents, UNSA, FSU, CFDT, CGT (Solidaires était absent) ont dressé la liste des sujets à traiter, ou toujours en instance de traitement.

L'absence de comptes rendus des CTM depuis janvier, l'avenir de l'inspection générale, la protection sociale complémentaire, la question des effectifs et des recrutements, l'utilisation des listes complémentaires des concours, la formation initiale statutaire, les services qui ne respectent pas les statuts, les agents « politique de la ville » à qui l'on demande d'opter pour un détachement sur contrat, les congés et les comptes épargne temps menacés, la réception des athlètes de Tokyo et la préparation des JOP de Paris, la sortie des PTP d'une gestion sur le modèle des BIATSS pour rejoindre la gestion par le bureau des enseignants, la revalorisation des carrières, la demande d'un groupe de travail sur les carrières des PTP, le recrutement de 80 chefs de projet SNU, les conditions du dialogue social, la contrainte de rester 3 ans dans un poste, la gouvernance du sport qui ne fait pas de place aux organisations syndicales, le label égalité femmes-hommes et son articulation avec la lutte contre les discriminations, le transfert du laboratoire de lutte contre le dopage, et, d'une manière constante, les conditions de travail dans les services.

Tous ces sujets étaient partagés. Deux ont été discordants :

Le SNEP après avoir rappelé qu'il fêtait les 40 ans du passage de l'EPS à l'EN a mis en doute la place du sport à l'EN.

La CGT a salué les formations bac pro sport mises en place par l'EN dans le champ du sport.

### **L'administration veut en finir avec les « irritants »**

A ces questions le président du CTMJS, Vincent Soetemont a répondu que nous ne parlions pas dans le vide et qu'il voulait en finir avec les irritants. Il nous assure que le ministre insiste sur l'intégration des services JS auprès des recteurs, qu'il le fait lui-même auprès des secrétaires généraux de rectorat. Il nous a assuré que juste après le CTMJS de juillet un groupe de travail a réuni autour de Marie-Anne Lévêque, le Secrétariat général, la DGRH, les directions métiers pour mettre en place un plan d'actions. Celui-ci nous a été présenté dans la note jointe pour information à ce CTM. L'ordre du jour en est donc inversé. Ce point pour information sera vu d'abord.

Sur l'inspection générale, les critiques sont entendues. Le sujet est au Sénat et au conseil constitutionnel.

Sur la protection sociale complémentaire, la principale difficulté est technique. Une plateforme est en phase de test dans certaines académies.

Sur le label égalité, le ministère de l'EN et de ESR sont les derniers en lice pour l'obtention du label. C'est un enjeu pour ces deux ministères. L'Afnor sera interrogée.

Sur le sujet du sport et de son budget, Laurence Vanier, pour la Direction des sports a dit tout le bien qu'elle devait dire sur le projet de loi de finance 2022 et la gouvernance du sport. Vincent Soetemont a demandé à la direction des sports d'ouvrir le dialogue avec les personnels concernés par le transfert de l'agence de lutte contre le dopage.

Pierre Oudot a renvoyé à la DGRH la responsabilité de la réponse sur les questions posées relatives aux conditions de travail dans les services. Il a rappelé que la DJEPVA avait alerté sur le sujet dès avril. Il s'est félicité de la création de 80 emplois pour faire face au développement des missions SNU en précisant qu'il s'agissait d'une première étape.

Florence Dubo a reconnu le retard de la DGRH sur les procès verbaux de CTM. Elle présente la nouvelle méthode qui consistera à demander au secrétaire adjoint de signer le PV, à charge au CTM de procéder aux amendements en séance, avant adoption.

Tous les appels possibles sur liste complémentaires des reçus aux concours ont été effectués, à une ou deux unités près. Elle rappelle que pour puiser dans les listes complémentaires il faut un désistement ou une renonciation.

Ce dimanche ont été publiées les déclarations d'ouverture de concours 2022. (NDLR : pour les CEPJ, trois spécialités sont ouvertes. La spécialité anthropologie disparaît au profit de l'éducation à l'environnement. Isabelle Delaunay est la nouvelle présidente du jury de CEPJ.)

Formation statutaire : Un point sera fait sur les désignations de directeurs de stage. La demande d'un groupe de travail est notée.

Agents Politique de la Ville : ils sont toujours rémunérés par l'EN alors qu'ils devraient l'être par le ministère des affaires sociales. Le MAS compense les rémunérations à l'EN. Il refuse le détachement dans le corps des attachés.

Carrières et promotions : les commissions se réuniront en novembre. Sur la demande d'un groupe de travail sur les carrières, pas de réponse.

Jérôme Fournier, SG MEN a détaillé le plan d'action pour que tous les sujets de gestion du transfert et des conditions de travail, les « irritants » ne soient plus sur la table d'ici janvier.

De la note (en pièce jointe) et des explications il ressort qu'une enquête a été diligentée. Il apparaît que la plupart des difficultés tiennent à la gestion déconcentrée du MEN et à l'« inexistence » des rectorats de région académique en particulier en matière de gestion RH, aux difficiles articulations préfets-recteurs.

Sur les missions, les articulations DNO, DSR sont en phase de finalisation, il appartiendra aux services JS de les décliner en plan d'actions et projets de service.

Enfin un travail s'engage sur des scénarios visant à articuler missions-compétences et articulation des ressources.

Pour finir, il nous a été proposé un nouveau groupe de travail pour que nous soient présentés les retours d'enquêtes sur les irritants. EPA est intervenu pour demander que le plan d'action s'applique dans les temps prévus et pour affirmer qu'un groupe de travail sur la prospective était prioritaire. Notre demande depuis plus d'un an est celle de l'élaboration d'une carte des postes.

A cette interpellation, Jérôme Fournier a répondu qu'il avait entendu notre demande, mais qu'il voulait disposer de données objectives concernant les PTP, les inspecteurs et les administratifs.

## **Une grave attaque contre la mission éducative : 80 ETP pour le SNU**

Présentés comme une victoire arrachée à l'occasion du PLF 2022, ces 80 ETP seront des cadres A, chargés de mission SNU. Le cadre de référence pourra être celui d'un attaché (en creux, cela pourra être aussi un inspecteur ou un PTP. Leur répartition par DRAJES, résultat de groupes de travaux et de pondérations... nous a été présentée (voir le tableau joint). Comme il n'y a pas un poste par département, ils pourront être mutualisés ... Pour pouvoir être recrutés en janvier, les postes seront publiés à la Placze de l'emploi public (PEP). EPA a redit dans sa déclaration préalable sa demande d'abandon du SNU et les conflits de valeur sur le sujet. EPA a salué l'habileté à recruter des contractuels qui seront dociles pour ne pas mettre en péril la pérennisation de leurs emplois. Mais ces ETP ont pour objet principal d'amener la paix dans les services. Les agents déjà-là et sous pression des commandes, des désordres trop nombreux du SNU seront trop contents de refiler la patate chaude aux nouveaux arrivés.

Il n'y a donc eu que de molles protestations sur le sujet. D'ailleurs notre avis n'était pas sollicité. Les solidarités sur ces bases vont être bien difficiles à construire dans les services.

## **Lignes directrices de gestion : le SEJS en allié objectif de la fin des CAP**

Le CTM avait été précédé par deux groupes de travail, lesquels avaient donné lieu à de nombreux amendements. L'administration n'en a retenu quasiment aucun. Sur les amendements que seuls EPA et le SNAPS ont présenté, le SEJS-UNSA et le SGEN-CFDT se sont systématiquement abstenus. Malgré le retour à un mouvement annuel, la règle, quoi qu'en dise l'administration, c'est le poste à profil. C'est une étape dans la transformation d'une fonction publique de carrière vers une fonction publique d'emplois.

Tous les postes de formateurs en CREPS sont désormais des postes à profils. Il nous a été opposé le protocole de transfert de gestion des personnels CREPS que les organisations syndicales, sauf EPA ont signé. Ce protocole renvoie les postes des PTP des CREPS à la logique postes à profil avec entretien avec les chefs de service.

La durée de séjour dans le poste de première nomination est ramené à 2 ans. C'est une petite avancée. La spécialité figurera sur les postes fléchés et les postes à profils, c'est également une avancée.

Toutes les OS présentes, sauf le SEJS-UNSA ont voté néanmoins contre les LDG, contestant la fin du paritarisme. Il fallait un vote unanime contre pour que l'administration accepte de revoir - éventuellement- sa copie lors d'un CTMJS reconvoqué.

### **Focus sur les nouvelles règles de mobilités**

Nous revenons à un mouvement annuel « prépondérant » avec affectation au premier septembre.

Ce mouvement annuel comporte 3 types de postes :

- les postes à profils pour lesquels un entretien sera obligatoire avec le service d'accueil, qui peuvent être vacants ou susceptibles d'être vacants. Les postes de formateurs en établissement seront exclusivement des postes à profil ainsi que les CTS
- les postes « fléchés » (c'est à dire vacants). Ce sont ces postes qui mentionnent les spécialités attendues pour les CEPJ et CTPS JEP.
- les postes génériques « susceptibles d'être vacants » poste de CEPJ, CTPS, CAS par service pour permettre de remplacer les postes devenus vacants.

Les postes à profils et les postes vacants s'ils ne sont pas pourvus peuvent être publiés après les opérations de mouvement sur la PEP, au fil de l'eau.

Concernant les postes à profils un guide du recrutement précise l'ensemble des procédures (écriture du profil de poste, entretiens, sélection et compte-rendu. Nous devrions être consultés (?) sur celui-ci.

En cas de candidatures multiples sur un poste des règles de départage sont appliquées. Exit, donc les barèmes. Celles-ci sont détaillées dans les lignes directrices de gestion.

Toutes ces opérations sont conduites par l'administration. Les CAP ne sont plus consultées depuis la Loi de transformation de la Fonction Publique. Les syndicats sont consultés sur les lignes directrices de gestion. Ils sont informés des bilans. Ils peuvent accompagner les collègues, à leur demande, dans des procédures de contentieux. Cette mise à l'écart des représentants des personnels, lesquels garantissaient la transparence des opérations de gestion, l'égalité de traitement, est un retour en arrière vers une fonction publique fonctionnante et non plus de métiers. La Loi place les agents en situation d'exécuter et de se taire. Et même pire, elle les place en situation de concurrence entre eux. Rien de moderne là. Le fonctionnaire sujet remplace la conquête d'un fonctionnaire citoyen.

Marie-Christine BASTIEN  
Pierre LAGARDE  
Alexia MORVAN